

Postulat : Revenu de base inconditionnel : procédons à des évaluations de faisabilité à l'échelon communal.

L'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel » sera soumise au peuple souverain vraisemblablement en juin 2016. Il s'agit d'un changement en profondeur des mentalités et du rôle de l'Etat, découplant l'activité professionnelle du revenu, ce qui devient une nécessité suite à la disparition progressive des emplois stables traditionnels, la robotisation et la numérisation du travail et l'augmentation du « précarité ».

Appelée aussi dividende social, revenu de citoyenneté, allocation de vie ou sous une forme proche revenu de solidarité, prime d'activité (en France), le RBI qui sera inscrit dans la Constitution prévoit le rôle fiduciaire de l'Etat redistribuant à chaque individu (et non aux ménages ou à la clientèle électorale captive) un revenu mensuel minimal permettant , de la naissance à la mort, de garantir une survie, existence décente, ceci de façon automatique, sans conditions et cumulable avec les autres revenus, salariés ou non. Aujourd'hui, dans la réalité sociale, un revenu n'est pas lié forcément à un emploi : 30% ont un revenu de leur famille (enfants, étudiants, mères et pères au foyer), 20% reçoivent une rente (retraités, paiements directs des agriculteurs, rentiers propriétaires et boursiers) 10% sont au chômage ou à l'aide sociale et donc seulement 40% des gens travaillent selon une étude allemande.

Il ne s'agit pas d'une aide sociale et le rapport au travail, à l'activité, est libérateur en supprimant l'effet de seuil qui pénalise la reprise d'activité pour quelqu'un qui bénéficie de l'aide sociale, de prestations AI ou de chômage. Il y aurait une grande simplification des prestations sociales et une libération des mesures contre-productives de contrôle, sans compter la déconstruction (par constat d'inutilité) de toute la machinerie de l'industrie du social occupationnel et de la réadaptation qui débouche rarement sur l'autonomie et l'indépendance. La question du financement (transfert des coûts des assurances et prestations sociales, allocations, subventions ainsi que financement par les entreprises qui n'auront plus à verser aux travailleurs une part de salaire correspondant au RBI, création monétaire) est complexe, systémique mais faisable selon les experts sollicités par BIEN-Suisse. Des expériences se font ailleurs dans le monde et le nouveau gouvernement finlandais de centre droit s'y consacre. Des Villes en Angleterre appliquent expérimentalement ce modèle aux bénéficiaires de l'aide sociale et du chômage pour inciter à la reprise d'activité et la diminution du stress de la précarité. Utrecht lance un programme pilote, comme l'Aquitaine avec le revenu de solidarité active. Certains Etats qui bénéficient de revenus du pétrole (Alaska, Iran) ont introduit un revenu de base inconditionnel universel (mais un nanti pourrait volontairement y renoncer bien sûr).

La Ville de Delémont, faisant œuvre d'esprit pionnier, ne pourrait-elle pas lancer une étude de faisabilité, en commençant par mesurer le comportement de bénéficiaires qui seraient libérés de du piège que constitue l'assistance sociale et l'AI, libérant du temps pour la reprise d'activités utiles et valorisantes voire des activités sociales moins rentables. Les bases de la cohésion sociale peuvent être repensées en éliminant des barrières à l'emploi.

Dominique Baettig